

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 07/10/2014

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 20/10/2014

SEANCE DU 13 OCTOBRE 2014

Délibération n° D-2014-411

Lutte contre les termites -
Délimitation de la zone contaminée

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Agnès JARRY, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Christine HYPEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Jacques ARTHUR, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Josiane METAYER, Madame Nathalie SEGUIN, Isabelle GODEAU, Monsieur Amaury BREUILLE, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Secrétaire de séance : Yamina BOUDAHMANI

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Elmano MARTINS, ayant donné pouvoir à Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Pascal DUFORESTEL, ayant donné pouvoir à Madame Elodie TRUONG, Monsieur Christophe POIRIER, ayant donné pouvoir à Madame Josiane METAYER

**Direction de Projet Prévention des
Risques majeurs et sanitaires**

**Lutte contre les termites -
Délimitation de la zone contaminée**

Madame Dominique JEUFFRAULT, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Par arrêté préfectoral en date du 31 octobre 2013, la commune de Niort figure sur la liste des communes classées en zone contaminée par les termites ou susceptible de l'être à court terme.

Ce classement entraîne pour conséquences :

- Une déclaration obligatoire par LR/AR ou contre récépissé en mairie par le propriétaire, l'occupant ou le syndic de copropriété d'un immeuble bâti ou non dès lors que la présence de termites est repérée.
- Un état parasitaire de moins de 6 mois joint à l'acte authentique constatant la réalisation de la vente.
- Tout bâtiment neuf ou toute extension neuve construite doit être protégée contre l'action des termites.
- En cas de démolition totale ou partielle, le bois et matériaux contaminés par les termites doivent être incinérés sur place ou traités avant tout transport si une destruction par incinération sur place est impossible. La personne qui a procédé à ces opérations en fait la déclaration à la mairie

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le classement de l'intégralité du territoire de la commune en zone infestée par les termites ou susceptibles de l'être à court terme.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjointe déléguée

Signé

Dominique JEUFFRAULT